

● (1750)

Les compagnies ferroviaires et les agents de négociation se livrent à la même propagande au sujet de la nouvelle formule des pensions, disant qu'elle est de 2 p. 100. Plusieurs de ces déclarations sont trompeuses. Des milliers d'employés des chemins de fer vont toucher une pension de 1.3 p. 100 pour chacune de leurs années de service et non de 2 p. 100, comme un bon nombre le croient.

Je n'ai pas la prétention d'affirmer que cela est exact ou inexact car je n'en sais rien. Mais je sais que les cotisations versées par les compagnies, par opposition aux cotisations versées par les employés, représentent un écart considérable. C'est également là un sujet de grave inquiétude. Je crois utile de signaler au ministre qu'un communiqué a, de toute évidence, été publié aujourd'hui par l'Association des pensionnés. Le ministre sait sans doute qu'il y a plus de 20,000 d'entre eux au pays. Ils veulent, par la publication de ce communiqué voir élargir le mandat de la personne désignée—on parle du ministre—de façon que son enquête porte sur toutes les facettes du Canadien National et je suppose qu'ils entendent également la caisse de pension du CP.

La question que je pose au ministre est donc la suivante: peut-il nous donner l'assurance que cette question sera étudiée? S'il ne veut pas aller aussi loin à ce moment-ci, peut-il nous assurer qu'il rencontrera aussitôt que possible, c'est-à-dire presque tout de suite—et je sais jusqu'à quel point il est pris à l'heure actuelle—les représentants de ce groupe de pensionnés pour qu'il ait immédiatement des négociations en vue d'amorcer une enquête visant à mettre un terme une fois pour toutes à ce mal qui persiste car ou les plaintes des pensionnés sont justifiées ou elles ne le sont pas. Il me semble, et je crois que tous les députés seront d'accord avec moi, qu'il est temps maintenant de dire à ces gens que la question sera étudiée et réglée séparément.

M. Munro (Hamilton-Est): Pour répondre au député de Vancouver-Sud, j'aimerais dire que ce que j'ai communiqué au député de Winnipeg-Nord-Centre plus tôt aujourd'hui, c'était que les améliorations très importantes qui ont été apportées aux régimes de pensions du CP et du CN ont été signées, ratifiées et livrées pour ainsi dire en mars par suite du travail énorme qui s'était fait. Elles ont été acceptées par tous les chefs des syndicats de cheminots. C'était une amélioration importante qui remontait à 1956.

Ce que l'association des pensionnés et d'autres députés dont celui de Winnipeg-Nord-Centre et celui de Vancouver-Sud demandent maintenant, c'est que nous révisions le barème des prestations et l'ensemble des régimes pour voir s'ils ne pourraient pas être davantage améliorés au-delà de ce qui a été conclu en mars. C'est une suggestion très légitime.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pour ceux qui sont déjà à la retraite.

M. Munro (Hamilton-Est): Oui, pour ceux qui sont déjà à leur retraite. Je pense que c'est une position assez légitime, mais je ne pense pas que cela puisse être réalisé par le bill que nous étudions aujourd'hui. Je pense qu'il nous faudrait alors examiner toutes sortes de questions. Les

Exploitation des chemins de fer—Loi

parties devraient être consultées à cet égard. Il faut savoir si cela doit se faire au moyen d'un comité mixte à peu près semblable à ce qu'on faisait avant avec l'aide de représentants du gouvernement, c'est-à-dire, de mon ministère et du ministère des Transports.

Si cela ne semble pas la meilleure méthode, il faudrait peut-être nommer un commissaire industriel chargé d'examiner toute la question. Donc, comme je l'ai dit au député de Winnipeg-Centre-Nord, je le dis maintenant au député de Vancouver-Sud, je serais prêt, tout comme le ministre des Transports, à réunir les parties pour voir quels autres changements importants peuvent être apportés pour améliorer ces pensions.

Si la meilleure façon est de nommer un commissaire industriel, j'ai déjà dit que j'envisagerais la chose. Pour le moment, toutefois, je ne pense pas qu'il faille oublier toute cette question du prix de revient relative au conflit sur lequel la Chambre se penche. A en juger par les instances qui m'ont été faites notamment par les syndicats, il semble que ces derniers doutent fort des chiffres cités par le CP et le CN et demandent qu'ils soient analysés rapidement. Si les suppositions des actuaires et des autres sont exactes et que les chiffres de la compagnie ont été exagérés, ils veulent que tout soit examiné rapidement au cas où un arbitre serait nommé en vertu de cette mesure législative afin que ce dernier puisse obtenir immédiatement l'avis du commissaire industriel, ce qui pourrait être très avantageux pour les travailleurs car, s'ils peuvent établir que les chiffres cités par les sociétés ferroviaires ont été exagérés, l'arbitre pourrait en tenir compte à l'avantage des travailleurs à l'égard des salaires et des autres questions litigieuses.

Cela pourrait être fort important. Je peux vous assurer que cela est très important pour les dirigeants syndicaux dans ce conflit en particulier. Par conséquent, si nous imposons de façon trop rapide au nouveau commissaire industriel nommé hier, M. John Deutsch, d'autres responsabilités, nous craindrions fortement qu'il n'y ait pas eu des discussions suffisantes et que celui-ci soit retardé dans ses efforts pour en venir à une conclusion et à un jugement au sujet de l'exactitude des coûts calculés par le CN et le CP; il y aurait aussi retard dans la communication de ses conclusions à l'arbitre nommé aux termes de la présente loi.

Je pense que nous devons garder à l'esprit que si par malheur, ce qui semble inévitable, un arbitre doit être nommé aux termes de la loi, il est important qu'il puisse prendre rapidement une décision. Si ces gens doivent obtenir une autre augmentation et que d'autres questions doivent être réglées, ils ne veulent pas être obligés d'accepter les mêmes genres de retards que ceux qui se sont déjà produits. Ce sont là les raisons qui nous poussent à ne pas élargir le mandat de ce commissaire industriel pour englober la question abordée par le député.

J'ai aussi souligné plus tôt qu'aujourd'hui j'ai reçu, à propos de l'analyse des coûts qu'entreprend M. John Deutsch, des instances au sujet d'améliorations possibles de son mandat. J'espère être en mesure de fournir aux députés de plus amples détails sur cette question plus tard aujourd'hui.